



Divorce : rachat de parts d'une maison et dépenses pour enfants

Par ep34

Bonjour,

Je suis séparée de mon mari depuis 5 ans mais pas encore divorcée. Il est resté dans la maison que nous avons achetée ensemble. Au moment de l'achat, c'est grâce à ma famille que nous avons pu financer cette maison, mais elle est actuellement en SCI et nous avons chacun 50 % des parts de la maison.

Nous avons fait des travaux importants de rénovation que j'ai entièrement financés à l'époque.

Nous avons tout d'abord prévu de vendre cette maison mais il semble qu'il n'a pas pu trouver d'acquéreur, me disant que j'en voulais un prix trop élevé. Il faut savoir (détail ?) qu'il est agent immobilier et que c'est donc lui qui gérait les visites. J'ai demandé à ce qu'elle soit mise dans d'autres agences, mais j'habite maintenant à 700 km de cette maison, je ne pouvais bien sûr rien maîtriser.

Puis, au bout de 3 ans, il a décidé de rester et de me racheter mes parts. Il a évalué la maison à 30 000 ? de moins que ce que nous l'avions achetée et il ne comptait plus les travaux, me disant qu'ils n'apportaient aucune prestation supplémentaire.

Nous avons deux enfants, dont une fille majeure depuis 2 ans, qui habitent tous les deux avec moi.

De mon côté, je paye un loyer important, car sans l'argent pour un apport, il m'est impossible de racheter un bien pour moi et mes enfants. Mon mari habite la maison gratuitement car il a toujours refusé de me payer une compensation ou de m'aider dans mes loyers.

Il y a deux ans, nous sommes "tombés d'accord" sur une somme de 100 000 ? qu'il me verserait pour mes parts, j'avais accepté cette somme en étant parfaitement consciente de perdre beaucoup, mais à la condition qu'elle me soit versée rapidement. Mais cela fait deux ans maintenant qu'il fait le sourd, ne répond que très rarement à mes appels et messages, disparaît même des radars de son avocate ? tout ça pour "organiser son insolvabilité". Il annonce en effet aujourd'hui ne plus pouvoir verser ce qui était prévu pour les enfants (il est passé de 250 ? par enfant à 100 ?), n'accepte plus les dépenses exceptionnelles pour eux, ne veut plus payer pour sa fille car elle est majeure (sachant qu'il n'a jamais rien versé même quand elle était mineure) et dit qu'il ne versera que 70 000 ? pour la maison car il l'a faite expertisée beaucoup moins chère qu'auparavant, dit qu'elle a besoin de travaux supplémentaires et qu'il me faut les assumer avec lui (alors que c'est purement un manque d'entretien depuis 5 ans qui l'a mise dans cet état ?). Par ailleurs, il annonce ne plus rien gagner à cause de la pandémie.

Pour ce point, je pense, sans pouvoir apporter de preuves pour ça, que ses revenus sont mis au nom de sa nouvelle compagne. En effet, elle est devenue agent immobilier dans la même enseigne que lui (une agence digitale) alors qu'elle a un métier qu'elle n'a pas laissé tomber et qu'elle n'a aucun bien sur son compte de vendeuse. Mon mari dirige une équipe et gagne une commission sur les ventes des personnes qui sont dans cette équipe ? il est donc quasi impossible que ses revenus soient vraiment à zéro comme il l'a annoncé sur la déclaration d'impôts.

Quel recours puis-je avoir contre lui 1/ pour mettre en avant que si le prix de la maison a baissé, ce n'est que du fait d'un manque d'entretien depuis 5 ans qu'il y habite seul et 2/ l'obliger à participer aux dépenses importantes concernant ses enfants (comme le permis de conduire et leurs études en particulier) ?

Il demande à son avocate que les demandes exceptionnelles ne viennent QUE des enfants et de n'avoir plus aucun contact avec moi, que ce soit écrit sur la convention de divorce que je ne dois plus le contacter directement. En a-t-il le droit ? Surtout en ce qui concerne mon fils qui n'a que 14 ans ? ce n'est pas à lui, il me semble, de gérer les dépenses comme par exemple l'orthodontie !!

Par ailleurs, sa fille ne veut plus lui parler car elle trouve son attitude odieuse. Il a ignoré ses enfants pendant les deux premières années de notre séparation et c'est ma fille qui a soutenu son frère, encore petit. Il met aujourd'hui bien sûr la faute sur mes épaules car c'est moi qui suis partie ? et ne veut plus rien financer pour elle, sauf si elle lui demande elle-même ?. Il souhaite par là vraiment la soumettre et l'humilier, je ne veux absolument pas accepter ceci, je veux protéger ma fille dans ses choix, elle a mis 4 ans à couper les ponts avec lui et elle a longuement mûri sa décision et l'a expliqué à son père.

J'ai un courrier de son avocate d'il y a deux ans, qui proposait 100 ? par enfant + 100 000 ? pour la maison. Puis je m'en servir pour montrer qu'il était bien d'accord avec ce prix et qu'il n'y a pas de raison de changer aujourd'hui ? C'était lui qui avait évalué la maison, c'est donc pour moi clair que s'il y a un problème de chaudière aujourd'hui ou de toiture, c'est un manque d'entretien.

Je précise pour finir, que sa maman (retraîtée et âgée) l'aide en permanence dans toutes ses dépenses car elle a une très bonne situation de retraitée.

Merci par avance de vos conseils, je m'avoue écurée par son attitude. Je gagne ma vie mais ne roule pas sur l'or et je ne comprends pas pourquoi il choisit de faire vivre ses enfants dans cette ambiance et de les pénaliser en disant qu'il ne

peut pas donner d'argent pour eux.